



Septembre 2024

Chers membres de la classe 2026 (qui entrent en onzième année) et parents ou tuteurs de la classe 2026 :

Cette année, les élèves de onzième année seront les premiers diplômés à devoir satisfaire aux normes de réussite actualisées pour la détermination des compétences (DC) du Massachusetts Comprehensive Assessment System (MCAS) en art de la langue anglaise (ELA), en mathématiques et en sciences de niveau secondaire. J'espère que cette lettre aidera à clarifier les conditions d'obtention du diplôme pour la classe de votre enfant.

Lors de sa réunion extraordinaire du 15 août 2022, le Conseil de l'enseignement élémentaire et secondaire a voté en faveur d'une mise à jour des exigences en matière de détermination des compétences à partir de la classe 2026. La nouvelle norme établit des scores minimums de réussite en ELA, en mathématiques et en sciences de niveau secondaire pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. Les élèves des classes 2026 à 2030 doivent remplir les conditions suivantes pour obtenir un diplôme d'études secondaires (en plus de remplir toutes les conditions locales d'obtention du diplôme) :

- obtenir un score échelonné minimum de 486 aux épreuves ou aux épreuves de rattrapage d'ELA et de mathématiques ; **ou**
- obtenir un score échelonné entre 470 et 485 aux épreuves ou aux épreuves de rattrapage d'ELA et de mathématiques et satisfaire aux exigences d'un programme de compétences éducatives (EPP) pour cette matière (www.doe.mass.edu/assessment/epp). Chaque EPP comprendra un examen des points forts et des points faibles de votre enfant, les cours qu'il doit suivre et avoir terminés en 11^e et 12^e années, ainsi qu'une description des évaluations que l'école administrera pour déterminer si votre enfant progresse vers la maîtrise des compétences ; **et**
- obtenir un score minimum de 470 à l'épreuve de sciences de niveau secondaire en biologie ou en introduction à la physique.

Si votre enfant ne satisfait pas aux exigences d'obtention du diplôme du MCAS dans une ou plusieurs matières, il peut repasser l'épreuve (plusieurs fois, si nécessaire) pour satisfaire à ces exigences. La première occasion de rattrapage dans chaque matière est programmée comme suit :

- ELA – 6 et 7 novembre 2024 ;
- Mathématiques – 12 et 13 novembre 2024 ;
- Sciences – 4 et 5 février 2025.

Pour les élèves qui n'ont pas satisfait aux exigences en ELA, en mathématiques ou en sciences, le processus d'appel des performances du MCAS offre un autre moyen aux élèves de démontrer qu'ils possèdent les connaissances et les compétences requises pour atteindre ou dépasser la norme de DC de l'État. Des informations supplémentaires, notamment sur les conditions d'admissibilité, sont disponibles à l'adresse suivante : www.doe.mass.edu/mcasappeals. Vous pouvez également contacter le proviseur du lycée ou le bureau d'orientation.

Les scores du MCAS de votre enfant peuvent également lui permettre d'obtenir un crédit pour frais de scolarité dans un établissement public d'enseignement supérieur ou une université publique du Massachusetts. Les élèves admissibles à la bourse John et Abigail Adams (www.doe.mass.edu/scholarships/adams) seront automatiquement avisés au cours de leur dernière année d'études. Les élèves admissibles au certificat de maîtrise Stanley C. Koplik (www.doe.mass.edu/scholarships/mastery) doivent postuler au cours de leur dernière année d'études.

Pour les élèves qui n'ont pas satisfait aux exigences d'obtention du diplôme du MCAS, d'autres possibilités sont offertes gratuitement pour les aider à se préparer pour l'avenir, notamment des programmes d'enseignement secondaire, des programmes d'enseignement supérieur communautaire et des programmes de travail et d'apprentissage. De plus amples informations sur ces parcours et d'autres options sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.doe.mass.edu/ccte/pathways/hqccp/default.html>.

Pour toute question concernant les résultats de votre enfant aux épreuves du MCAS, veuillez contacter le conseiller d'orientation de votre enfant. Si le conseiller n'est pas en mesure de répondre à votre question, veuillez nous contacter à l'adresse mcas@mass.gov ou au 781 338-3625.

Cordialement,

Russell D. Johnston
Commissaire à l'enseignement élémentaire et secondaire par intérim